



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

Le présent document a pour but de fixer les conditions générales de vente de tout produit vendu au sein du Golf de Caen la mer : abonnements, forfaits d'enseignement, cartes de practice, green-fees, pro shop...

La grille tarifaire des abonnements et forfaits est annexée au document.

1. PIÈCES ET CONDITIONS NECESSAIRES A LA CONCLUSION DE L'ABONNEMENT ANNUEL

Tout client qui le souhaite peut s'abonner et ainsi devenir membre du Golf de Caen la mer. Le client qui souscrit un abonnement au Golf de Caen la mer s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à la création de son compte client et donc à l'exploitation de ses données personnelles par l'exploitant du Golf de Caen la mer.

Ces données seront par ailleurs communiquées à notre partenaire qui gère notre plateforme de réservation en ligne NETGOLF.

Nous pourrions être amenés à vous demander une pièce d'identité lors de votre souscription afin de justifier de votre catégorie d'âge.

2. MODALITES ET REGLEMENT DES ABONNEMENTS

L'abonnement annuel s'entend du 1^{er} jour de la souscription et pour une durée de 12 mois. Aucun événement, quel qu'il soit, ne donne droit à remboursement de partie ou intégralité de l'abonnement une fois celui-ci en cours. Le client est donc engagé sur 12 mois. Le Golf de Caen la mer ne pratique pas la tacite reconduction. Quelques jours avant la date de fin de votre abonnement, vous pourrez donc procéder ou non à son renouvellement pour une durée de 12 mois.

Tout abonnement est nominatif et donc non cessible, que ce soit pour un membre de sa famille, conjoint, enfant ou amis.

Deux possibilités de paiement :

- **Abonnement réglé comptant ;**
- **Abonnement mensualisé :** le client qui en fait la demande peut bénéficier de la mensualisation des paiements (frais bancaires en sus) sur 10 mois. Aucun paiement des mensualités ne peut être suspendu, le client s'engage sur la durée de son abonnement.

Lors de l'adhésion, l'emprunte CB du client sera demandée afin de mettre en place le prélèvement mensuel via notre outil de gestion des abonnements. Le logiciel sécurisé utilisé est Stripe.

Si votre carte bleue venait à expirer dans l'année en cours, le Golf vous contactera pour remettre à jour vos informations bancaires (et procédera à l'enregistrement de ces informations avec vous à l'accueil du golf) afin que les prélèvements mensuels puissent se poursuivre.

3. ACCES AUX PARCOURS

De manière exceptionnelle, l'accès pourra être limité à tout ou partie du parcours, du practice, des zones d'entraînement, notamment en cas de gel, neige, tempêtes, intempéries, inondations, travaux divers, compétitions ou tout autre événement imprévisible qu'il soit climatique ou non, ceci sans que le Golf ne soit redevable d'un quelconque dédommagement.

L'utilisation des voiturettes peut également être interdite en fonction de ces mêmes éléments sans que le client ne puisse demander un quelconque dédommagement.

Dans le cadre des accès aux parcours à titre gracieux, la limite est fixée à 10 passages par an et par personne.

4. CONTENU DES FORMULES D'ENSEIGNEMENT

Forfait découverte : comprend 1 mois de cours (de date à date) vous offrant la possibilité de venir jusqu'à 4 fois par semaine maximum en cours. Aucun report n'est possible sur cette formule d'enseignement qui démarre le premier jour de cours et pendant 1 mois. L'exploitant se réserve le droit de décaler, voire d'annuler un cours, si toutefois toutes les conditions ne sont pas réunies pour que celui-ci ait lieu (disponibilité des professeurs, nombre de participants insuffisant, événement climatique, etc). Le matériel est fourni pour cette formule collective. Les seaux de balles non inclus.

Forfait évolution : sur 2 mois de date à date vous donne un accès illimité au parcours le BOIS 9 trous. Aucun accès sur le parcours PLAINE/ VALLON n'est prévu dans cette formule. Vous disposez au même titre que le forfait découverte d'une formule d'enseignement collectif avec au maximum 4 cours par semaine en fonction des disponibilités des cours et des enseignants. Matériel inclus. Balles non incluses. Aucun report n'est possible en cas d'absence du client qui a souscrit ce forfait pour 2 mois.

Pour tout arrêt justifié par ordonnance d'un spécialiste (au-delà d'un mois d'arrêt) pour raison médicale et après étude au cas par cas par la direction, un report pourra être accordé de la moitié de la durée de l'arrêt.

Cours collectifs à la carte : ces cours ne sont pas nominatifs, leur date de validité est de 18 mois. Aucun report ni remboursement n'est possible après souscription de cette formule.

Carnet de cours individuel par 10 : les cours individuels sont valables 18 mois après souscription. Non nominatifs, ils peuvent être utilisés sur les 2 structures : Golf de Caen la mer et Golf Compact de Louvigny. Si le client ne prévient pas au moins 48H avant son absence, le

cours sera automatiquement décompté de la carte. Le règlement s'effectue auprès de l'accueil AVANT la séance.

5. CONTENU DES OFFRES DIVERSES

- Green fees

Les **carnets de green-fees par 10** sont valables 12 mois à compter de la date d'achat. Ils sont non nominatifs. Le coût du carnet est basé sur les tarifs « haute saison », il n'existe pas de carnet de green-fees « basse-saison ».

Si une réservation de green-fee a été effectuée à l'accueil, par téléphone ou par mail, mais que le client ne se présente pas, qu'il ne prévient pas de son absence dans les 48H avant la date convenue, ce green-fee sera décompté de son carnet.

Dans le cadre des **green-fees offerts** (sur les parcours du Golf de Caen la mer) à l'adhérent lors de son réabonnement : ces green-fees sont générés sur la fiche du client et sont utilisables pour un invité. La durée de validité est identique à l'abonnement.

- Cartes cadeaux

Les **cartes cadeaux** ont une validité de 18 mois à compter de la date d'achat.

- Cartes de practice

Les **cartes de practice rechargeables souples** fonctionnent au Golf de Caen la mer et de Louvigny. Ces cartes sont sous la responsabilité du détenteur de la carte. Aucun remboursement, aucune autre carte chargée ne sera remise pour cause de perte, détérioration, ou vol.

Les **cartes de practice rigides** sont nominatives et rechargeables, ces dernières peuvent être « bloquées » en cas de perte du titulaire. Il suffira de racheter une carte dont la valeur est de 5€ afin de récupérer le solde de seaux.

- Pro-shop

Sur présentation du ticket de caisse original, nous proposons un avoir dans la limite de 7 jours après la date d'achat, produit rendu : avec étiquette, non porté, non lavé, en parfait état.

Aucun remboursement n'est possible.

Aucun article soldé ne saurait être repris ou échangé.

6. RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Seules exceptions possibles à la résiliation du client :

Ce dernier nous apporte la preuve qu'il est définitivement empêché de jouer au golf pour des causes tenant à son **état de santé** ou à une **mutation professionnelle**. Pour tous les autres cas, aucune somme versée n'est remboursable.

7. ARRÊT MALADIE DANS LE CADRE DE L'ABONNEMENT

Pour tout arrêt justifié par ordonnance d'un spécialiste (au-delà d'un mois d'arrêt) pour raison médicale et après étude au cas par cas par la direction, un report de l'abonnement pourra être accordé de la moitié de la durée de l'arrêt.

8. RESILIATION A L'INITIATIVE DU GOLF DE CAEN LA MER

Le Golf de Caen la mer se réserve le droit en cas de non-respect de l'étiquette et de l'éthique du Golf de procéder à l'exclusion définitive d'un abonné qui ne respecterait pas de ce fait le règlement intérieur.

Tout abonnement souscrit étant dû en totalité, aucune somme versée par le client ne lui sera remboursée.

9. ASSURANCE

Le client devra être assuré au titre de sa **responsabilité civile**. Sur demande du Golf de Caen la mer, le client devra pouvoir justifier d'une telle assurance.

Le Golf de Caen la mer vous engage fortement à acheter une **licence FFGOLF** dont le coût est fixé par la Fédération Française de Golf.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification, aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il pourra s'adresser directement au Golf de Caen la mer.